

Assurance et risques complexes d'entreprise

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Souscription, indemnisation, gestion, courtage, commercial, marketing**

Code(s) NAF : **66.22Z**, **65.12Z**, **66.12Z**, **64.19Z**, **64.11Z**, **64.20Z**

Code(s) NSF : **313**

Code(s) ROME : **C1101**, **C1110**, **C1107**, **C1102**, **C1103**

Formacode : **41036**

Date de création de la certification : **01/01/2017**

Mots clés : **PERTES D'EXPLOITATION**, **INCENDIE**, **RESPONSABILITE CIVILE**, **RISQUES D'ENTREPRISE**

Identification

Identifiant : **2998**

Version du : **13/06/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Accord de branche relatif à la gestion des emplois et des compétences et à la formation professionnelle toute au long de la vie dans les sociétés d'assurance \(GPEC\)](#)

Non formalisé :

- [OEMA Baromètres et évolution des métiers](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Cette certification concerne la maîtrise de l'assurance IARD

Les objectifs de cette certification sont :

Identifier et analyser les opportunités techniques et juridiques de négociation dans la gestion d'un sinistre RC entreprise.

Optimiser l'économie d'un sinistre.

Régler une sinistre perte d'exploitation.

Régler un sinistre bris de machines, un sinistre incendie.

Maîtriser la jurisprudence.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Analyser l'activité de l'entreprise et les risques auxquels elle est exposée pour lui proposer une solution d'assurance adaptée à ses besoins et à ses contraintes économiques.

Mettre en place un plan de prévention pour réduire les risques de pertes éventuelles.

Proposer un tarif d'assurance adapté à l'activité et aux contraintes économiques de l'entreprise.

Appliquer les principes et les règles de la RC perte d'exploitation.

Accompagner l'entreprise dans la mise en place de son plan de continuité d'activité.

Public visé par la certification

Tous publics

Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables en cas de sinistre perte d'exploitation, incendie et dommage entreprise.

Gérer les sinistres RC perte d'exploitation et dommages des entreprises quelles que soit leurs tailles ou leurs activités.

Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.

Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.

Appliquer le droit commun de la responsabilité civile.

Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser l'entreprise cliente.

Diligenter et suivre les expertises nécessaires à l'évaluation des dommages.

Accompagner l'entreprise en cas de procédure judiciaire

Exercer les recours en droit commun dans le cadre de la subrogation légale en cas de sinistre avec tiers responsable identifié.

Accompagner l'entreprise cliente tout au long de la gestion de son dossier sinistre jusqu'à l'indemnisation.

Modalités générales

La certification est proposée en inter-entreprises ou en intra-entreprises selon des modalités de formation présentielle et à distance

La formation est dispensée en deux unités d'une durée totale de 70 heures dont la thématique est « responsabilité civile des entreprises » :

Unité 1 : acquérir des compétences techniques.

Unité 2 : développer des compétences comportementales.

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Faire reconnaître par une certification ses compétences dans un domaine à forte spécificité.

Accroître son employabilité dans un contexte réglementaire contraignant, évolutif et à forte expertise.

Développer son efficacité professionnelle.

Maîtriser l'ensemble des normes, règles, techniques permettant d'être acteur dans les processus d'analyse du risque, de proposition de solutions adaptées en termes de prévention et assurance.

Pour l'entité utilisatrice

Développer les compétences en techniques, conseils, analyse et recherche de solutions assurantielles des salariés chargés de l'inspection ou experts dans leurs domaines d'activité (ingénieurs, gestionnaires et juristes sinistres, experts dommages, responsable prévention ...).

Permettre aux entités de faire face à la maîtrise de phénomènes complexes à fort impact sur la qualité et la rentabilité des portefeuilles d'affaires.

Renforcer une approche clients personnalisée permettant un maintien des affaires existantes, même après sinistres.

Evaluation / certification

Pré-requis

Avoir une expérience ou formation initiale en :

Droit du contrat d'assurance,
Fondements Juridiques et garantie de la RC.

Compétences évaluées

Mettre en place une cartographie des risques présents dans l'entreprise et évaluer leur fréquence et gravité potentielle.

Estimer et proposer un tarif d'assurance en fonction des risques et de la rentabilité de l'entreprise.

Comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.

Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre en situant l'accident dans son contexte juridique et économique.

Identifier les informations utiles au traitement du sinistre.

Organiser et suivre les expertises d'évaluation des dommages et des responsabilités.

Évaluer l'ensemble des dommages à indemniser (Coûts liés à la cessation totale ou partielle d'activité, à la perte de bénéficiaires...).

Identifier, évaluer et appliquer la RC des prestataires.

Déterminer et informer le client des délais pour présenter une offre d'indemnisation et expliquer les conséquences en cas de non-respect de ces délais réglementaires et contractuels.

Énoncer et expliquer au client les éléments de la procédure de gestion.

Expliquer et justifier le règlement de prestations d'assurance ou le refus de garantie.

Expliquer les conditions de garanties (limites, plafonds et franchises).

Argumenter sur les différents types de prise en charge des prestations (prise en charge totale, avance de fonds...).

Identifier et expliquer les éléments pris en compte pour déterminer les responsabilités engagées et l'évaluation de l'indemnisation.

Déployer la procédure d'indemnisation.

Assurer le suivi du dossier de sinistre et mesurer la satisfaction du client.

Traiter les réclamations et objections en argumentant ses réponses sur la base des dispositions contractuelles ou en ajustant son offre d'indemnisation.

Ajuster son offre d'indemnisation ou réaliser une contre-proposition en cas de litige ou de contre-expertise.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'un certificat IFPASS signé par le Directeur Général.

Centre(s) de passage/certification

- IFPASS PUTEAUX/
LYON/MARSEILLE/STRASBOURG/BORDEAUX

Plus d'informations

Statistiques

12 participants

Autres sources d'information

<https://www.ifpass.fr/certificat-assurance-et-risques-complexes-entreprise>

[informations@ifpass.fr/](mailto:informations@ifpass.fr) lyon@ifpass.fr / marseille@ifpass.fr / strasbourg@ifpass.fr /
bordeaux@ifpass.fr